

Rapport d'activités du comité de l'ACIL

Novembre 2014-Novembre 2015

I. Membres et organisation

Élu lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2014, le comité de l'ACIL était composé de Romain Bionda, Gabriele Bucchi, Joanne Chassot, Jennifer Darricau, Elena Díez del Corral Areta, Sonia Gómez Rodriguez, Valentine Nicollier Saraillon, Marco Prost et Olivier Thévenaz. Arrivée au terme de son contrat, Sonia Gómez Rodriguez a quitté le comité à l'été 2015.

Myriam Dätwyler, AD en section d'allemand, a suivi de près les travaux de l'ACIL, notamment en ce qui concerne la réforme du doctorat.

II. Réunions et contacts avec les autorités académiques et les autres corps

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à sept reprises en séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres ponctuelles de deux ou plusieurs membres, ainsi qu'une visite de section (voir *infra*).

Le 22 avril 2015, le comité a rencontré le Décanat pour faire le point sur les dossiers et questions en cours. Ce rendez-vous s'est toutefois avéré peu utile : il a eu lieu avec le doyen sur le départ et un seul vice-doyen qui l'était aussi (les deux autres qui continuaient dans la nouvelle équipe étaient excusés) ; les sujets proposés par le doyen étaient des ballons d'essai (notre avis sur une différenciation entre deux catégories de CI, sur le modèle problématique de notre règlement de Faculté qui distingue « inférieur » et « supérieur », et sur la curieuse idée d'utiliser le futur SPEC « Pédagogie et médiation culturelle en sciences humaines » pour remplacer la formation des assistants au CSE ; discussion sans effet en vue d'une meilleure expression de la voix consultative des différents corps dans les rapports des commissions) ; celui que nous avions annoncé – demande de soutien logistique (Isaac Pante) et de collaboration du Décanat pour notre projet de questionnaire (voir *infra*) – n'a pas donné lieu à une réponse claire. Nous attendons avec impatience notre première réunion avec la nouvelle équipe (10 décembre).

La coordination entre le comité et les délégué-e-s du CI au Conseil de faculté s'est faite jusqu'à l'été par Romain Bionda, Gabriele Bucchi et Olivier Thévenaz. Au changement de législature, Gabriele Bucchi a quitté le CF, mais Joanne Chassot et Jennifer Darricau l'ont rejoint, portant donc à quatre le nombre de membres du comité faisant partie de la délégation.

L'ACIL a continué de s'intéresser aux activités d'ACIDUL, en participant à certaines réunions sur des projets d'intérêt commun (situations des MER, cahier des charges).

Par ailleurs, une partie du comité a rencontré en octobre Benjamin Rudaz, nouveau chargé de projet au dicastère « Relève académique » de la Direction, qui devrait être un relais utile.

III. Dossiers et activités

Pendant cette année 2014-2015, l'ACIL s'est concentrée sur quelques dossiers :

1) après abandon des « visites de sections », trop compliquées à mettre sur pied, préparation d'un questionnaire à adresser prochainement à tous les membres du corps intermédiaire de Lettres sur leur statut et leurs conditions de travail ;

- 2) participation au groupe de travail sur le doctorat et discussion du projet de nouveau règlement auquel il a abouti ;
- 3) poursuite des discussions sur le statut des MER en lien avec le postulat présenté au Conseil de l'Université en décembre 2014 et la réponse de la Direction au printemps 2015.

1. Des visites de sections au questionnaire sur les conditions de travail du CI en Lettres

En décembre 2014, l'ACIL a rencontré les AD et doctorant-e-s FNS des sections d'anglais et d'allemand, mais n'a pas réussi à trouver ensuite une date pour réunir celles et ceux de la section d'histoire. Vu la difficulté à mettre sur pied de telles réunions (seulement trois sections depuis 2013), la disparité des questions posées par les différents membres du CI, ainsi qu'un manque de répondant de la part des sections interpellées, l'ACIL a décidé d'abandonner ces visites pour privilégier la voie du questionnaire. Pendant les premiers mois de l'année 2015, l'ACIL a donc commencé à réfléchir à un questionnaire sur les conditions de travail du CI, le dernier ayant été effectué (pour les seuls AD) datant de 2011. Ce questionnaire, encore en cours d'élaboration, devrait présenter des questions générales pour tout le CI et ensuite des questions spécifiques liées aux différentes catégories concernées (MER1 ; MER2 ; MA ; 1A ; AD ; doctorant-e-s FNS).

Avant de procéder à la mise en place de ce questionnaire, l'ACIL prendra en compte les résultats de deux différents sondages plus récents au niveau universitaire : celui de la COPERS (disponible à l'adresse <http://www.unil.ch/copers/fr/home.html>) et celui de la Commission de la Relève.

2. Participation au GT sur le Doctorat

L'ACIL a participé activement, depuis le printemps 2015, à l'élaboration du nouveau règlement sur le Doctorat (REDO) grâce à l'investissement de Joanne Chassot et de Myriam Dätwyler dans le groupe de travail consacré à celui-ci.

Le GT a produit un projet de règlement qui répond largement aux attentes de l'ACIL et a proposé des idées particulièrement intéressantes (notamment l'établissement d'une convention de thèse). Ce résultat vient selon nous du fait que le GT a été le lieu d'un échange à l'échelle facultaire entre toutes les parties concernées par le doctorat : représentant-e-s des directeurs/trices de thèse et des doctorant-e-s, ainsi que de la FDi, de l'ACIL, du Décanat et de l'administration y ont noué tout au long des séances de travail un dialogue riche et fructueux.

Au vu de cette expérience positive, l'ACIL a décidé de proposer au CF du 12.11 de pérenniser un tel organe de réflexion et d'échange sous forme d'une commission permanente de la Faculté, qui serait chargée d'établir et d'actualiser un modèle de convention de thèse, ainsi que de fonctionner comme instance de conciliation en cas de conflits entre doctorant-e-s et directeur/trice/s de thèse.

Notre proposition de « Commission du doctorat » a été prise en compte par le Décanat, qui l'a intégrée dans un contre-projet proposant de confier ces missions à la Commission de promotion de la recherche, dont le règlement devra être entièrement redéfini. Ce contre-projet, auquel l'ACIL s'est ralliée après s'être assurée que l'ensemble de ces missions pourrait effectivement être assumé par cette commission, a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du CF.

Par ailleurs, l'ACIL a fait un certain nombre de propositions d'amendements, qui seront soumises au CF lors d'une prochaine séance, vu que cet objet a dû être repoussé faute de temps ; ce règlement, auquel l'ACIL est globalement favorable, devrait ainsi pouvoir entrer en vigueur à la prochaine rentrée académique.

3. Statut des MER

Le postulat sur les MER déposé au Conseil de l'Université le 20 novembre 2014 a reçu une réponse de la Direction en juin 2015, qu'on peut lire sur le site <https://wp.unil.ch/acissp/du-cote-des-conseils/du-cote-du-conseil-de-luniversite>. Ce qui ressort en général de cette prise de position est la volonté de la Direction de confirmer à la fois le statut des MER comme corps intermédiaire (=non relève) et en même temps de laisser assez de souplesse aux Décanats pour décider au cas par cas sur les promotions en PA. L'ACIL a remarqué toutefois un certain mécontentement d'une partie des MER de Lettres sur la façon dont le postulat a été présenté au CU. L'ACIL a rencontré le 8 juin 2015 Boris Vejdovsky, président de la commission législative et ancien président du CU. Bien que les recommandations de la Direction n'offrent pas de nouveautés majeures à ce sujet, la réponse de la Direction laisse ouverte une possibilité d'assouplissement de la procédure de promotion en PA des MER engagés sur concours (les MA stabilisés ne peuvent pour l'instant pas prétendre à une seconde promotion ; des discussions sont en cours au niveau d'ACIDUL pour distinguer stabilisation et promotion). Nous reviendrons sur cette question lors de notre prochaine rencontre avec le nouveau décanat, afin de connaître sa position. Nous nous inquiéterons aussi des critères établis *in extremis* par l'ancien Décanat pour l'octroi du titre de professeur titulaire à des MER. Ces critères, qui ne nous ont pas été communiqués officiellement et qui ne sont pour le moment pas accessibles, posent problème à l'ACIL en raison de leur incompréhensible proximité avec ceux prévus pour la promotion en PA.

Gabriele Bucchi et Olivier Thévenaz, co-présidents, novembre 15